



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
Direction de l'Enseignement

DIRECTION DES ADMISSIONS ET CONCOURS

**ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES
ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES
E.S.C.P. – E.A.P.
E.M. LYON**

CONCOURS D'ADMISSION DE 2003

OPTIONS :

SCIENTIFIQUE, ECONOMIQUE, LETTRES & SCIENCES-HUMAINES, TECHNOLOGIQUE

PREMIERE LANGUE

SOUS-EPREUVE N° 2

ALLEMAND - ESPAGNOL

EXPRESSION ECRITE

Durée : 2 heures

Vendredi 9 Mai 2003, après-midi

N.B. : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document, dictionnaire ou lexique ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

ALLEMAND

Lire soigneusement le texte ci-dessous :

France-Allemagne : une nouvelle ambition pour l'Europe

L'Europe a-t-elle encore besoin, cinquante-deux ans après le pool acier charbon, d'un moteur franco-allemand ? La question se poserait si la construction européenne avait atteint ses objectifs et si, en particulier, la communauté économique créée par le traité de Rome s'était transformée en communauté politique. Nous en sommes loin.

L'Union se débat dans une impasse dont elle ne parvient pas à sortir. Elle a décidé d'accueillir les nouvelles démocraties de l'Est, mais elle n'arrive pas à adopter les réformes sans lesquelles l'élargissement conduira inéluctablement à la paralysie. Avec les mêmes institutions que celles de l'Europe à six, l'Union à vingt-cinq ou à trente serait un géant sans volonté, incapable d'occuper sur la scène du monde la place qui revient légitimement à ses 450 millions de citoyens éduqués et productifs.

Certes, la crise ne tient pas au seul malentendu franco-allemand. L'attitude de la Grande-Bretagne et l'opposition des petits pays à toute réforme mettant en cause leurs privilèges y sont pour beaucoup. Mais chacun sait que, si la France et l'Allemagne s'étaient entendues et engagées avec la force de conviction qu'elles ont si souvent déployée dans le passé, les blocages eussent été surmontés. Rien n'est donc plus important, ni plus urgent pour l'avenir de la construction européenne, que d'insuffler une nouvelle vie à l'entente franco-allemande. [...]

Plus grand-chose, aujourd'hui, ne sépare les politiques économiques, sociales et internationales de la France et de l'Allemagne. D'où viennent alors les crises qui ont, aux sommets de Berlin en 1999 et de Nice en 2000, infligé à leurs relations une atteinte qu'on aurait tort de minimiser ?

Le contentieux porte sur la construction européenne. Encore ne concerne-t-il pas son orientation générale. Berlin souscrit, comme le chancelier Schröder l'a clairement confirmé dans son discours à l'Assemblée nationale, à l'objectif d'une "Europe puissance" et s'oppose à la vision britannique d'une zone de libre-échange. Les deux capitales sont, avec des arrière-pensées assez voisines, favorables à l'élargissement. L'une et l'autre souhaitent l'adoption d'une Constitution et demandent que le principe de subsidiarité en soit le fil conducteur. De même acceptent-elles l'extension du pouvoir de co-décision du Parlement de Strasbourg et appellent-elles de leurs vœux l'émergence d'un "groupe pionnier" de pays qui, autour de la France et de l'Allemagne, deviendrait le centre de gravité de l'Europe.

Leur désaccord porte sur deux points : le modèle institutionnel de l'exécutif européen et l'avenir de la politique agricole commune. L'Allemagne s'est prononcée, par la bouche de son ministre des Affaires étrangères et celle du chancelier Schröder, en faveur d'une structure fédérale pour l'Europe. Même si leurs déclarations appellent de nombreuses précisions, l'un et l'autre ont pris clairement position pour une Europe fortement charpentée, limitant la souveraineté des Etats membres, limitations acceptées pour elle-même par la République fédérale. La France, elle, hésite. Elle a réagi aux déclarations des dirigeants allemands avec un scepticisme poli mais critique. Elle n'a pas vraiment décidé s'il fallait contenir la puissance retrouvée de l'Allemagne en l'enserrant dans une Europe fortement intégrée ou opter pour une

structure intergouvernementale qui, en protégeant sa propre indépendance, aurait l'inconvénient de préserver aussi celle de l'Allemagne. Elle souhaite une Europe forte avec des institutions faibles ! La contradiction n'est pas nouvelle : le général de Gaulle déjà voulait une Europe à l'anglaise sans les Anglais.

L'Europe sera-t-elle fédérale ou confédérale, le débat est dans une large mesure sémantique et tout indique que les deux pays se rallieront à la formule habile mais ambiguë proposée par Jacques Delors, une "fédération d'Etats-nations".

Le vrai problème est de savoir si l'on construira le futur exécutif européen à partir de la Commission, en réduisant le nombre de ses membres et en faisant élire son président par le Parlement européen comme le souhaitent l'Allemagne et les petits pays de l'Union, ou à partir du Conseil des ministres représentant les gouvernements, comme le demande la France. Le compromis qui prévaudra importe peu, à condition qu'il garantisse le pouvoir de décision et d'action de l'Europe à trente et donc sa capacité d'occuper sur l'échiquier international la place qui lui revient.

L'avenir de la PAC pose un problème tout aussi épineux. L'Allemagne, première contributrice nette au budget de l'Union, souhaite réduire la charge qu'elle supporte. L'agriculture constituant de loin le poste de dépense le plus lourd de la Communauté, elle demande une réforme de la politique commune aux termes de laquelle les pays membres assumeraient une partie du coût sur leur propre budget. La France s'y oppose fermement, faisant valoir que la PAC constitue la principale des politiques communes et que la solidarité financière entre membres de l'Union est inscrite dans le pacte fondateur : en les démantelant toutes deux, même partiellement, on porterait à l'Union une atteinte inacceptable. [...]

Bien que ne faisant pas partie du contentieux européen, les relations bilatérales entre les deux pays sont essentielles à la santé du couple. Or, elles n'incitent pas forcément à l'optimisme et appellent une vigoureuse relance. André Glucksmann, dans un livre paru en 1997, affirmait que "jamais la France et l'Allemagne ne furent économiquement si proches et si culturellement lointaines". Le constat est sévère. Il n'est pas inexact. La curiosité, pour ne pas dire la fascination, si longtemps suscitée, en France et en Allemagne, par la culture de l'autre, a disparu.

Le "moteur" franco-allemand ne retrouvera sa force que si les désaccords sur la réforme des institutions et la politique agricole sont surmontés.

Jean François-Poncet
Le Figaro, jeudi 26 septembre 2002

Répondre en **ALLEMAND** aux questions ci-dessous :
(250 mots environ pour chaque réponse)

- 1) Wie erklärt der Verfasser dieses Textes die heutigen Beziehungen in der EU zwischen Deutschland und Frankreich?
- 2) Wie sehen Sie die Zukunft der deutsch-französischen Beziehungen im Rahmen der EU?

ESPAGNOL

Lire soigneusement le texte ci-dessous :

L'apurement du passé

Malgré les imperfections qui subsistent, la cause de la liberté sinon du bien-être également partagé semble n'avoir jamais été plus prometteuse en Amérique latine. L'aire des démocraties dignes de ce nom s'y est élargie comme elle ne l'avait jamais fait auparavant. En même temps, les droits de l'homme ont cessé de n'y être qu'une affiche apposée sur les murs des écoles de rares pays échappant à des régimes dictatoriaux pour s'y transformer en préoccupation peu à peu satisfaite. Tout donc conduirait à estimer que les démocraties latino-américaines vont vers le mieux si une question cruciale ne demeurerait irrésolue : celle du traitement de la mémoire douloureuse d'un passé non démocratique récent, et même toujours actuel à Cuba, et avec elle celle de la justice à rendre aux victimes de ce passé ou à leurs ayants droit.

Ce défi de l'apurement du passé touche bien entendu en tout premier lieu les Latino-Américains eux-mêmes : les Mères de la place de Mai à Buenos Aires, les proches des enfants kidnappés par des familles de militaires en Argentine ou au Chili, plus généralement tous les descendants des victimes d'exécutions sommaires ou à peine assorties d'une parodie de jugement orchestrées par des gouvernements autoritaires. Mais, en outre, cette question brûlante dépasse depuis quelques années la sphère de l'intimité meurtrie des sociétés latino-américaines. En effet, la volonté devenue manifeste et impérieuse en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord de promouvoir partout l'exercice des droits de l'homme fait qu'une sorte de "Tribunal de l'opinion publique" à vocation universelle se dresse maintenant contre les bonnes ou mauvaises raisons d'Etat qui furent opposées à l'exercice de la justice au sortir des dictatures. Raisons politiques qui, hier encore, justifiaient les tolérances consenties à de jeunes démocraties à peine sorties des limbes, dont les dirigeants ne souhaitaient pas provoquer aussitôt les anciennes cliques gouvernantes en soumettant leurs crimes à la rigueur de la loi. Désormais, à l'inverse, la conviction s'impose que le salut démocratique de la planète ne peut résulter que d'une ingérence judiciaire multilatérale dont la légitimité ne doit plus se discuter. De nos jours, depuis les poursuites entamées dans l'arène internationale contre le général Pinochet, les jeunes démocraties ne se trouvent plus homologuées en tant que telles qu'à la condition expresse de se retourner en toute justice vers les ténèbres dont elles émergent.

La difficulté qu'il y a d'apurer le passé dictatorial proche de l'Amérique latine se révèle double par conséquent. Au niveau en somme des sentiments des habitants de chaque pays concerné, elle procède de la complexité d'une mise en œuvre équitable du devoir de mémoire et de recherche de la vérité, et aussi de la nécessité de réfléchir plus au fond sur l'opportunité d'un pardon des crimes commis décrété au nom de la réconciliation nationale. Mais au regard cette fois de facteurs politiques tant locaux que mondiaux, elle résulte également d'un déphasage entre les substances très tangibles de l'histoire récente de l'Amérique latine et les exigences fort abstraites et ignorantes des contextes réels des hérauts de la globalisation des droits de l'homme. Car, quelle que soit la valeur quasiment sacrée à attacher à la lettre de ces droits comme à leur respect effectif, n'y aurait-il pas quelquefois une contradiction au moins momentanée entre l'idéal de justice, que leurs défenseurs militants veulent appliquer à distance, et le processus terre à terre, pragmatique, incertain et approximatif de la

démocratisation, tel qu'il n'a pas fini de se dérouler face à la brutalité de ses circonstances ? Certes, les exigences formulées maintenant au regard d'une espèce d'idéologie sans frontière des droits humains peuvent forcer depuis l'extérieur l'achèvement de démocraties qui, souvent, sont restées à mi-chemin dans la crainte de réveiller la vindicte de leurs ennemis toujours présents dans les casernes bien que chassés du pouvoir. Néanmoins, cet absolutisme ne risque-t-il pas de se révéler contre-productif lorsqu'il prétend peser sans nulle considération d'opportunité sur des gouvernements qui n'ont pas cessé de se débattre dans des contextes périlleux ?

La considération préalable du registre des sentiments, des valeurs et des relations entre des personnes ou des catégories de population hier antagonistes et à présent dans l'incompréhension mutuelle oblige à s'interroger sur les composantes discordantes des intimités tout autant que des inimitiés nationales en Amérique latine. À quoi font allusion ceux qui luttent pour l'apurement d'un passé autoritaire criminel ? À ceci. Y compris à gauche, les acteurs primordiaux de ce que l'on a appelé les transitions démocratiques opérées en Argentine, en Uruguay et finalement au Chili, de 1983 à 1991, se sont avant tout attachés à cette époque et jusqu'à bien après celle-ci à atteindre par priorité un objectif : celui d'une reconstruction de la communauté politique requérant le refoulement du ressentiment légitime des victimes des dictatures aussi bien que celui des hantises de tous ceux qui, nombreux, avaient acclamé les coups d'Etat militaires. En conséquence, aux yeux de nombre de dirigeants démocratiques, l'attitude la plus recommandable en vue d'une consolidation sereine des régimes qu'ils s'efforçaient de rétablir fut, longtemps, l'oubli réel ou simulé du passé ou, au moins, sa neutralisation relative dans des termes juridiques à convenir. Oubli est vite dit, il est vrai. L'oblitération des mémoires individuelles relevant de l'impossible, il s'agissait d'obtenir qu'elles ne s'expriment plus, ou qu'elles le fassent dans la seule perspective d'une récupération et d'un enregistrement "sans frais" de vérités étouffées pendant parfois des décennies.

Guy Hermet
Pouvoirs, n° 98, septembre 2001

Répondre en **ESPAGNOL** aux questions ci-dessous : (250 mots environ pour chaque réponse)

- 1) ¿Cuál es, según el texto, la cuestión pendiente de las nuevas democracias latinoamericanas y por qué?
- 2) Apoyándose en los ejemplos que conoce, diga si una nación puede prescindir del pasado para fortalecer o fundar las instituciones democráticas del país.